



Le mardi 27 juin 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 juin 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et  
exécutoire le : 29/06/2023

Excusé(s) (6) : Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Michaël POINTIERE ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

### **35 : Déploiement de cartes achat public supplémentaires**

Dans une logique de modernisation de ses processus et outils, la ville de Châteauroux a engagé en 2021 une expérimentation portant sur l'utilisation de la carte achat public pour la direction des Systèmes d'information et de la Transition numérique.

L'utilisation de cet outil permet de limiter le recours aux régies d'avance, faciliter les menus achats et accélérer le règlement des sommes dues aux fournisseurs de la collectivité (24 à 48 heures).

Les cartes peuvent être utilisées :

- pour des achats de biens et services courants ;
- pour des achats effectués auprès de fournisseurs habituels ;
- pour des services occasionnels.

Le cadre légal d'utilisation de cet outil est défini par le décret 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat.

Les cartes sont distribuées par la Caisse d'Epargne, opérateur bancaire habilité par les autorités nationales.

A titre indicatif, le coût annuel d'une carte s'établit à 69 € TTC par an pour un plafond moyen de 2 500 euros d'achats. A ce coût forfaitaire s'ajoute une commission sur flux de 0,45 % sur l'ensemble des

mouvements enregistrés sur le compte, soit sur la base de 2 500 euros d'achats, une commission annuelle maximum de 11,25 euros par carte.

Le recours à cet instrument de paiement a été élargi en juillet 2022 pour porter le parc de cartes détenu par la ville à trente cartes, pour un plafond global annuel de dépenses de 204 000 euros.

Au global, c'est 132 transactions pour un montant total de 11 177 euros qui ont été réalisées par les porteurs de cartes de la ville de Chateauroux entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2022.

Vu le décret n° 2023-209 du 27 mars 2023.

Vu la délibération du Conseil municipal 2022-120 du 27 juin 2022

Considérant la volonté de la ville de Châteauroux de poursuivre la modernisation de ses usages et procédures en matière financière,

Considérant les conditions d'utilisation et les tarifs proposés par la Caisse d'Epargne Loire-Centre,

Il est proposé au Conseil municipal :

- De porter à quarante la flotte de cartes achat détenues par la ville, soit dix cartes supplémentaires ;
- De ramener le plafond annuel de transactions à 100 000 euros ;
- De contracter à cet effet, auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre, la solution carte achat pour une année, renouvelable deux fois par expresse reconduction, à compter de la date de conclusion du contrat ;
- D'approuver les conditions du contrat proposé par la Caisse d'Epargne Loire-Centre ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir ainsi que tout autre document relatif à la mise en place des cartes achat.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,  
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance  
Mme Alix FRUCHON                      M. Stéphane ZECCHI